

## **I. PARTICIPANTS**

**Direction :** L.Daubert - C.Pignères-Boutonnet

**Délégués FO :** C.Amiel - P.Rivière - P.Vincent - P.Vessella

## **II. EMPLOI**

### **Evolution des effectifs au 31 octobre 2014**

	CAD	ETA	OUV	Total général
<b>TOULOUSE</b>	<b>339</b>	<b>529</b>	<b>133</b>	<b>1001</b>
APPRENTI		18	2	20
CDD	2	9	33	44
CDI	337	478	98	913
CONTRAT PRO		24		24
<b>GIMONT</b>	<b>4</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>114</b>
CDD		2	10	12
CDI	4	56	42	102
<b>Total général</b>	<b>343</b>	<b>587</b>	<b>185</b>	<b>1115</b>

### **Effectif intérim au 31 octobre 2014**

	CAD	ETA	OUV	Total général
TOULOUSE	10	40	96	146
GIMONT		3	23	26
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>43</b>	<b>119</b>	<b>172</b>

### **Octobre : Nombre de départs ? Types de contrats ? Directions/Secteurs ? Classifications ?**

SORTIES OCTOBRE	17			
CATEGORIE	SERVICE	SITE	TYPE CONTRAT	MOTIF
CADRE	CONTRÔLE ASSEMBLAGE	GIMONT	CDI	LICENCIEMENT
CADRE	LOGISTIQUE	TOULOUSE	CDD	FIN CDD
ETAM	DT	GIMONT	CDD	FIN CDD
ETAM	CONTRÔLE ASSEMBLAGE	TOULOUSE	CDD	FIN CDD
ETAM	CONTRÔLE ASSEMBLAGE	TOULOUSE	CDD	FIN CDD
ETAM	CONTRÔLE ASSEMBLAGE	TOULOUSE	CDD	FIN CDD
ETAM	DSI	TOULOUSE	PRO	FIN PRO
ETAM	FABRICATION	TOULOUSE	CDI	RETRAITE
ETAM	FABRICATION	TOULOUSE	CDI	RETRAITE
ETAM	FABRICATION	TOULOUSE	CDI	RETRAITE
ETAM	LEAN	TOULOUSE	PRO	FIN PRO
ETAM	QUALITE	TOULOUSE	APPR	FIN APPR
ETAM	LOGISTIQUE	TOULOUSE	APPR	FIN APPR
ETAM	LOGISTIQUE	TOULOUSE	PRO	FIN PRO
ETAM	LOGISTIQUE	TOULOUSE	PRO	FIN PRO
ETAM	LOGISTIQUE	TOULOUSE	APPR	FIN APPR
ETAM	SERVICES GENERAUX	TOULOUSE	PRO	FIN PRO

## Octobre : Nombre d'embauches ? Types de contrats ? Directions/Services ? Classifications ?

ENTREES OCTOBRE		6	
CATEGORIE	SERVICE	SITE	TYPE CONTRAT
ETAM	DES	TOULOUSE	CDD
ETAM	DSI	TOULOUSE	PRO
ETAM	DSI	TOULOUSE	PRO
ETAM	PROGRAMMES	TOULOUSE	PRO
ETAM	MARCHES	TOULOUSE	PRO
OUVRIER	FABRICATION	GIMONT	CDD

## Personnel en détachement courte et longue durée

	effectif concerné		effectif concerné
LATECOERE SERVICES	2	LATECOERE Do Brasil	5
AIRBUS Toulouse	7	LATECOERE Czech Republic	1
AIRBUS Nantes	1	USA	1
DASSAULT Mérignac	2	AEROSPACE VALLEY	1
DASSAULT Biarritz	1	LATECOERE Mexico	3
LATECOERE Portet	11	ABU DHABI	6

## III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité au 31 octobre

Département	Juillet 2014	Août 2014	Septembre 2014	Octobre 2014
Fabrication structure	60549	27780	64603	71,828
BO-traçage	1918	3102	3372	3,352
Etude structure	26575	16465	29199	29,365
Etude électronique	2503	1176	2535	3,648
Fabrication électronique	1212	730	1275	1,229

## IV. POLITIQUE SALARIALE 2014

Une AG de 1% est prévue si les objectifs de livraison fixés par le Comop de novembre 2014 sont tenus. En cas d'atteinte de cet objectif, quand serait versée cette AG de 1% avec rétroactif au 1er juillet 2014 ?

Réponse Direction :

«Le cas échéant, elle serait versée sur le salaire de Décembre 2014.»

Concernant la campagne de promotion non cadre, sans AI, applicable en décembre 2014, avez-vous diffusé la lettre de cadrage comme prévu avant fin octobre 2014 ?

Réponse Direction :

«La lettre de cadrage a pris du retard et sera partagée cette semaine.»

Concernant la majoration de la prime annuelle du personnel non cadre dit « forfaité », quand avez-vous prévu de diffuser la lettre de cadrage ?

Réponse Direction :

«La lettre de cadrage a pris du retard et sera partagée cette semaine.»

## V. ACCORD CADRE

Concernant la prime annuelle du personnel cadre, quand avez-vous prévu de diffuser la lettre de cadrage ?

Réponse Direction :

«La lettre de cadrage a pris du retard et sera partagée cette semaine.»

## VI. PRIME DE FIN D'ANNEE

Quand sera versée la prime de fin d'année au personnel cadre et non cadre ?

Réponse Direction :

«Le solde de la prime annuelle 2014 sera versé aux salariés le vendredi 19 décembre 2014.»

## VII. MUTUELLE

Au 1er janvier 2015, nous changeons de mutuelle. Pouvez-vous nous présenter les changements majeurs pour les salariés ?

Réponse Direction :

«Cette présentation sera faite en CE du 25 novembre 2014.»

## VIII. DEPLACEMENT

**Quand comptez-vous réunir le groupe de travail pour présentation de la note avant diffusion ?**

*Réponse Direction :*

*«Nous avons terminé les mises à jour de l'ensemble des documents concernant les déplacements professionnels. Nous vous proposons de nous réunir le 3/12/14.»*

### **Considération FO**

**A la demande de FO, un groupe de travail avait été lancé par la Direction lors d'une première réunion. L'objectif de ce groupe était de refondre la note sur les déplacements. Les élus FO déplorent que les mises à jour des documents soient terminées sans participation du groupe de travail.**

**FO a néanmoins obtenu qu'une présentation des documents soit faite avant officialisation.**

## IX. FEUILLE DE PAIE

**La feuille de paie, nouvelle version, concernera 21 millions de salariés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les salariés LATECOERE auront-ils une feuille de paie simplifiée ? Quand ?**

*Réponse Direction :*

*«Dès que les modalités d'application seront officialisées, ce qui n'est pas le cas à ce jour.»*

## X. AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

**Quelle est la procédure Latécoère pour les salariés dont le poste doit être aménagé. La situation aurait besoin d'être clarifiée, notamment le périmètre et rôle de chacun des intervenants : le salarié, le médecin, l'ergonome. Si un aménagement de poste est jugé nécessaire (achat de matériel spécifique), qui dans l'entreprise, fait le lien avec AGEFIPH ou la SAMETH ?**

*Réponse Direction :*

*Pour les pathologies existantes, le médecin intervient à la demande du salarié pour analyser le besoin et proposer une solution adaptée. Si le salarié bénéficie d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou en fait la demande, celui-ci peut bénéficier d'une assistance à son maintien dans l'emploi via le SAMETH (Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs handicapés) qui peut proposer un support technique et / ou financier. Cet accompagnement est initié par la Direction des Ressources Humaines en lien avec le médecin du travail et l'assistante sociale.*

*L'ergonome, intervient plus en amont pour conseiller le Bureau outillage dans la conception d'un poste adapté au travail ou pour faire des aménagements sur des postes existant (ex : projet TMS sur la barque F7X) pour améliorer les conditions de travail.*

### **Considération FO**

**Le Code du travail a confié au médecin du travail un rôle pivot en ce qui concerne le maintien dans l'emploi ou le reclassement du salarié confronté à des difficultés de santé susceptibles d'avoir un retentissement sur son aptitude au poste de travail.**

**Dans ces circonstances, le médecin du travail constitue l'interlocuteur privilégié de la personne handicapée et de l'employeur. Il est habilité à se prononcer sur l'aptitude et à proposer des mesures individuelles telles que mutations ou transformations de postes, justifiées par des considérations relatives notamment à l'état de santé physique ou mentale du salarié.**

**Les travailleurs handicapés bénéficient d'une surveillance médicale renforcée (article R. 4624-19 du Code du travail). Le médecin du travail juge de la nature et de la fréquence des examens (au minimum annuelle).**

**Les élus FO demandent à la Direction de s'assurer que pour l'ensemble des personnels concernés, le travail de surveillance et suivi tel qu'il doit être réalisé, a bien été mené.**

## **XI. ACCORD CONTRAT GENERATION**

Dans l'accord signé en décembre 2013, il était prévu que la Direction réunirait la commission 2 fois par an pour établir un état des lieux.

Aucune convocation n'a été émise pour le moment. Quand comptez-vous la réunir ?

*Réponse Direction :*

*«Nous vous proposons de la réunir en janvier 2015.»*

## **XII. PASSENGERS**

Comment les employés sans PC peuvent-ils accéder à Passengers ?

*Réponse Direction :*

*«Les salariés sans PC ont reçu avec leur bulletin de paie d'Octobre 2014 un document leur indiquant leurs codes d'accès et le process de connexion. C'est la hiérarchie qui met ensuite le PC à disposition des personnes désireuses de se connecter.»*

### **Considération FO**

**Le besoin de connexion à Passengers n'est pas forcément du simple fait du salarié.**

**Pour les élus FO, les dispositions prévues pour l'accès de ces salariés ne vont pas dans le sens de l'efficacité puisque le poste du hiérarchique est mobilisé durant la consultation des équipes.**

**A quand des postes de travail en libre service pour le personnel d'atelier ?**

## **XIII. 5eme SEMAINE**

La semaine 52 est une semaine de fermeture de l'entreprise et on impose aux salariés le positionnement de jours « off ». Quelles solutions proposez-vous pour le personnel embauché en cours d'année et qui n'a pas pu capitaliser assez de jours ?

Pourra-t-il prendre des jours par anticipation ?

*Réponse Direction :*

*«Les salariés embauchés en cours d'année peuvent positionner une semaine de congés payés par anticipation sur l'une des deux fermetures annuelles de la société.»*

### **Considération FO**

**Les élus FO ont constaté des retenues sur salaire pour le personnel ayant posé des jours de congés par anticipation sur les semaines de fermeture de l'entreprise obligatoires, au-delà de la semaine accordée par la Direction.**

**Les élus FO demandent à la Direction que tout salarié concerné dès maintenant n'ait pas de perte de salaire.**

## **XIV. TENUE DE TRAVAIL**

Pouvez-vous nous présenter le mode de fonctionnement suite au changement de prestataire ? Certains salariés ont été informés de modifications majeures des tenues de travail (pantalon sans poche, couleurs différentielles, etc...). Une dotation complète des salariés est-elle prévue ? Quand ?

*Réponse Direction :*

*«Ce projet a été présenté au CE du 12/11 et communiqué au CHSCT pour une procédure d'information-consultation. La présentation sera disponible dans son intégralité dans le compte-rendu du CE.»*

Le personnel de l'atelier Traitement de Surface dispose de tenues antiacides. Quelles sont les dispositions prévues pour assurer le nettoyage ?

*Réponse Direction :*

*«De nouvelles tenues anti-acides ont été achetées et reçues en attendant la mise en place des nouvelles dotations dans le cadre de l'appel d'offre en cours sur la fourniture et le nettoyage des vêtements de travail.*

*Si l'appel d'offre a lieu, le démarrage de cette prestation est prévu pour mars 2015, avec une procédure spécifique pour les vêtements anti-acides : 3 tenues par personnes, nettoyage avec rénovation de la propriété anti-acide, et remplacement des vêtements après 50 lavages.»*

Le personnel en FAL devrait disposer d'un vêtement spécifique, identique à celui du personnel Airbus et sous-traitant, de manière à pouvoir effectuer les interventions en extérieur dans des conditions acceptables.

Qu'en est-il du traitement de votre demande auprès du prestataire externe ?

Réponse Direction :

*«La commande a été passée le 12/11/14. Les compagnons seront équipés en vêtements réfléchissants*

- *Parka modulable en coupe vent, blouson et gilet*
- *Bottes de sécurité fourrée et étanche*
- *Pantalon étanche*
- *Gilet de signalisation pour l'été*

*Délai 2/3 semaines.»*

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **16 Décembre 2014**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.